

Ce plan spécimen représente un arpentage fait selon les chapitres 1, 2 et 8 des normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada.

Ce plan représente:
 * un arpentage de condominium de terrain nu
 * un géoréférencement au NAD83 SCRS en utilisant des points de contrôle géodésiques connus.

Consulter la législation de condominium en vigueur dans la province ou le territoire pour les types de bloc titre.

ARCHIVES D'ARPENTAGE DES TERRES DU CANADA

BLOC D'ENREGISTREMENT POUR LE BUREAU D'ENREGISTREMENT

Date: _____, 20__

SPÉCIMEN SEULEMENT

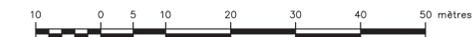
PLAN D'ARPENTAGE DE

CONDOMINIUM DES UNITÉS DE TERRAIN NU 1 À 13 ET DES PARTIES COMMUNES

(À L'INTÉRIEUR DU LOT 210, QUAD 105D/10, PLAN 99999 CLSR, 2011-1000 BE)

(POUR LA DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT, VOIR LE CHAPITRE 2.2, DIRECTIVES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS D'ARPENTAGE)

ÉCHELLE 1:500



Pour respecter l'échelle du plan et assurer une lisibilité optimale, le tracé du plan doit avoir une dimension de 610MM par 900MM.

CET ARPENTAGE A ÉTÉ EXÉCUTÉ DURANT LA PÉRIODE DU _____ (Date) AU _____ (Date) PAR _____ (Nom de l'arpenteur), ATC.

LÉGENDE

Les directions sont des gisements U.T.M. et proviennent d'observations GNSS différentielles émises sur phase porteuse à double fréquence de PCG1 et PCG2 et sont en référence au méridien central du fuseau 8 (Longitude 135° O.).

- Borne ATC 77 placée ○
- Borne ATC 77 trouvée ●
- Borne officielle ATC trouvée ⊙
- Point de contrôle géoréférencé (spike de fer 20cm) ▲ PCG
- Usage Exclusif des Parties Communes —○—
- Ligne et station de cheminement —○—

Terres visées par ce plan ———

Les distances apparaissant sur ce plan sont horizontales, établies au niveau moyen terrain et exprimées en mètres. Pour obtenir les distances sur le plan de la projection, les distances doivent être multipliées par le facteur échelle moyen de _____ (insérer le facteur échelle).

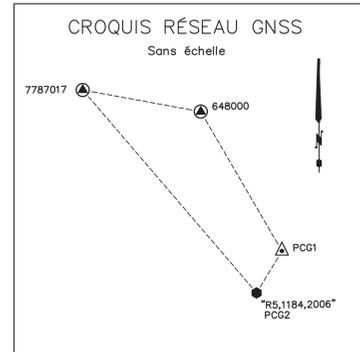
Toutes les bornes placées ont été marquées avec les numéros des unités appropriés et 2014 pour l'année de l'arpentage.

"UE" signifie Usage Exclusif des parties communes

Toutes les zones n'ayant pas de désignation d'unité sur le plan sont des parties communes.

UNITÉ	SUPERFICIE	UE
1	535,5m ²	121,5m ²
2	536,5m ²	121,5m ²
3	476,0m ²	102,0m ²
4	476,0m ²	102,0m ²
5	476,0m ²	102,0m ²
6	476,0m ²	102,0m ²
7	504,0m ²	108,0m ²
8	504,0m ²	108,0m ²
9	504,0m ²	108,0m ²
10	504,0m ²	108,0m ²
11	504,0m ²	108,0m ²
12	504,0m ²	108,0m ²
13	827,8m ²	165,2m ²

SUPERFICIE - PARTIES COMMUNES= 1,72 ha
 SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN= 2,55 ha



COORDONNÉES U.T.M.
NAD83 SCRS, FUSEAU 8, 135° OUEST

STATION	NORD	EST	HAUTEUR ORTHOMÉTRIQUE	FACTEUR ÉCHELLE COMBINÉ	EXACTITUDE ABSOLUE ESTIMÉE
7787017	*6735018,887	*487894,095	*1419,221	0,999379	0,01
648000	*6732284,344	*495048,424	*721,635	0,999487	0,03
PCG1	6720935,30	501329,94	730,50	0,999490	0,05
PCG2	6720842,41	501269,07	729,92	0,999490	0,05

Ces coordonnées ont été obtenues par ajustement moindre carrés des observations GNSS en tenant fixe en 3D les valeurs publiées des points de contrôle géodésiques 7787017 et 648000.
 Les élévations sont orthométriques et ont été obtenues à partir des hauteurs orthométriques des points de contrôle 7787017 et 648000.
 * Valeurs publiées

Note pour les parcs nationaux:
 Dans la légende: Les limites des unités établies au moyen de bornes en vertu de la loi sur les arpentage des terres du Canada, sont les limites véritables.
 Sur le plan: Pour tout autre bloc signature, memorandum ou avis d'enregistrement ou n'importe quelle autre information à inscrire sur le plan, se référer au document additionnel du condominium ajouté à ce plan en vertu du règlement "condominium property".

Ajouter les blocs signature appropriés comme l'approbation municipale ou du Commissaire, l'affidavit du propriétaire ou de l'architecte, tels que requis par les législations sur les condominiums dans les territoires ou provinces.

Je, (nom de l'arpenteur), de la ville de Whitehorse, arpenteur des terres du Canada, certifie par la présente que j'ai participé personnellement aux travaux d'arpentage montrés sur ce plan et que ceux-ci ont été faits sous ma surveillance immédiate, et que l'arpentage et le plan sont conformes.

Date: _____, 20__

(Arpenteur) A.T.C.

Ministère des Ressources naturelles

APPROUVÉ: _____, 20__

Laissez en blanc pour que la DAG puisse insérer un nom de personne
 Laissez en blanc pour que la DAG puisse insérer le titre de la personne
 Direction de l'arpenteur général

Projet :
 Dossier :
 Liste de vérification : XXXX

